

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

27

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 22 novembre 2021



### MAIRIE DE DIJON

**Président** : Monsieur REBSAMEN

**Secrétaire** : Madame BALSON

**Membres présents** :

Monsieur REBSAMEN - Madame KOENDERS - Monsieur DESEILLE - Madame MARTIN - Monsieur PRIBETICH - Madame ZIVKOVIC - Monsieur EL HASSOUNI - Madame TOMASELLI - Monsieur HOAREAU - Madame AKPINAR-ISTIQUAM - Monsieur LEHENOFF - Madame MARTIN-GENDRE - Monsieur BERTHIER - Madame BELHADEF - Monsieur LOVICHY - Madame BATAILLE - Monsieur BORDAT - Madame BLAYA - Monsieur AVENA - Madame PFANDER-MENY - Monsieur MEKHANTAR - Madame CHARRET-GODARD - Madame CHOLLET - Monsieur HAMEAU - Monsieur DURAND - Monsieur MASSON - Monsieur MEZUI - Monsieur N'DIAYE - Madame TENENBAUM - Monsieur TESTORI - Madame VACHEROT - Monsieur COURGEY - Monsieur AMIRI - Madame BALSON - Madame DU TERTRE - Madame EL MESDADI - Monsieur HAEGY - Madame JUBAN - Madame JUILLARD-RANDRIAN - Monsieur LEMANCEAU - Madame MONTEIRO - Monsieur MOREL - Madame GERBET - Monsieur BICHOT - Madame RENAUD - Madame JACQUEMARD - Monsieur DAVID - Monsieur CHEVALIER - Monsieur BOURGUIGNAT - Madame VUILLEMIN - Monsieur SIBERT - Monsieur CHATEAU - Madame MODDE - Madame HUON-SAVINA - Monsieur ROBERT - Monsieur MULLER - Monsieur DE VREGILLE - Madame REVEL

**Membres excusés** :

Madame HERVIEU (pouvoir Monsieur MULLER)

**Membres absents** :

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

**Vœu présenté par Laurent BOURGUIGNAT au nom du groupe « Ensemble pour Dijon » pour bannir l'utilisation de l'écriture inclusive**

Monsieur BOURGUIGNAT expose :

- Considérant que l'écriture inclusive, en particulier sa variante consistant à utiliser un point médian pour faire apparaître simultanément les formes féminines et masculines d'un mot employé au masculin dans son sens générique, méconnaît les règles de l'orthographe et de la syntaxe française ;
- Considérant qu'il importe d'écrire en Français intelligible par tous ;

- Estimant préférable la recherche de la féminisation des mots, en particulier pour les métiers, grades et fonctions ;
- Soulignant que l'écriture inclusive crée une barrière supplémentaire pour un grand nombre de personnes fragiles ;
- Rappelant la circulaire du Premier Ministre Édouard PHILIPPE de 2017 invitant les Ministres à proscrire l'écriture inclusive des textes officiels ;
- Rappelant également la circulaire du Ministre de l'Éducation Nationale Jean-Michel BLANQUER de Mai 2021 l'interdisant à l'école car elle « fait obstacle à la lecture et à la compréhension de l'écrit » ;

Par le présent vœu, les élus du Conseil municipal demandent la suppression de l'écriture inclusive des actes, courriers, rapports, délibérations et offres d'emplois de la Ville de Dijon.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- adopter ce vœu.

**Rapport adopté à la majorité :**

**Pour : 10**

**Contre : 49**

**Abstentions : 0**